

Rapport d'activités 2024

1. Les enfants adoptés

- Caractéristiques des enfants arrivés
6 enfants adoptés par 6 familles sont arrivés par l'intermédiaire de Diaphanie en 2024, tous considérés comme étant à besoins spécifiques. 5 ont été confiés par la Casa de la Madre y El Nino et 1 par l'ICBF
 - 1 enfant de 11 ans
 - 1 enfant de 3 ans
 - 3 enfants de 18 mois
 - 1 enfant de 9 mois
- Pays d'origine des enfants arrivés en France : Colombie
- Départements d'accueil des enfants arrivés en France :
 - 1 à Paris (75)
 - 1 dans les Yvelines (78)
 - 1 dans les Pyrénées atlantiques (64)
 - 1 dans le Tarn et Garonne (82)
 - 1 dans la Sarthe (72)
 - 1 en Vendée (85)

2. Les adoptants : 6 familles adoptantes en 2024

- Situation matrimoniale : 5 couples mariés. 1 célibataire
- Caractéristiques socio professionnelles : majoritairement cadres supérieurs, professionnels de santé, exploitant agricole.
- Répartition par département : cf supra
- Nationalités : 2 des familles adoptantes étaient de nationalité franco-colombienne.

3. Activités de l'opérateur

- Accueil des demandes de candidatures : les candidatures arrivent par mail majoritairement ou par courrier postal. Les candidatures répondant aux directives de l'ICBF et des institutions partenaires sont étudiées par un comité de sélection.
 - En 2024 :
 - Dossiers de candidatures reçus : 33
 - Dossiers envoyés au comité de sélection : 9
 - Dossiers acceptés par le comité de sélection : 5
- Chaque famille postulante dont le dossier a été accepté par le comité de sélection est reçue à un entretien par visio avec Diaphanie : en 2024, 4 entretiens ont été effectués.
- En 2024 : 3 CEMR ont été signés et 1 sera signé début 2025.

- Entretien avec les candidats durant l'attente d'un apparentement : Une fois le CEMR signé, les familles sont confiées à un correspondant familial qui va les accompagner dans la constitution du dossier pour la Colombie, les tenir informées de l'état d'avancement de leur dossier une fois en Colombie, leur proposer des formations, prendre de leurs nouvelles pendant l'attente etc.
- Apparentement : 4 propositions d'apparentements ont eu lieu en 2024. Toutes ont été acceptées. à noter que 2 propositions apparentement ont été faites fin 2023, les enfants sont donc arrivés en France en 2024, ce qui porte donc à 6 le nombre d'enfants arrivés
- Entretiens de préparation des candidats au départ dans le pays d'origine de l'enfant : les familles qui partent en Colombie ont systématiquement un ou plusieurs entretiens pour leur expliquer le déroulement de leur séjour dans le pays.
- Suivis post adoption : dorénavant la Colombie demande 4 suivis dans les 2 ans qui suivent le jugement pour les enfants de moins de 8 ans et 6 suivis dans les 3 ans pour les fratries et les enfants de plus de 8 ans
 - En 2024 : 18 visites de suivis ont été faites pour 11 familles.
 - 6 suivis n°1 (6 mois après le jugement d'adoption)
 - 2 suivis n°2 (12 mois après le jugement d'adoption)
 - 3 suivis n°3 (18 mois après le jugement d'adoption)
 - 6 suivis n°4 (24 mois après le jugement d'adoption)
 - 1 suivis n°5 (30 mois après le jugement d'adoption uniquement pour les enfants adoptés à de plus de 7 ans et les fratries)
 - 0 suivi n°6 (36 mois après le jugement d'adoption uniquement pour les enfants adoptés à de plus de 7 ans et les fratries)
- Dossiers en cours – dossiers annulés : début 2024, il y avait 14 dossiers en cours. Fin 2024, il y en a 9 dont 2 en cours d'analyse par l'ICBF et 2 CEMR ont été mis en suspend en raison d'une grossesse. 2 CEMR ont été annulés en cours d'année (1 pour adoption de pupille de l'état et 1 pour raison familiale)
- Difficultés rencontrées dans la conduite des projets d'adoption : Pas de difficulté particulière.
- Journées des familles : les journées des familles se sont tenues les 27 et 28 octobre 2024 sur le thème « le gestion des émotions ». 28 familles étaient présentes. Une conférence animée par Véronique Pierre et des témoignages de familles adoptantes (parents et enfant) ont beaucoup intéressé les participants. Ces journées ont favorisé les échanges entre les familles adoptantes et les familles en attente. Comme chaque année, les participants ont été très satisfaits de l'organisation, de la conférence et de l'ambiance de ces journées.

Nombre de dossiers d'enfants ou	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
- dossiers en instance en début d'année	6	6	18	15	14	
- dossiers reçus en cours d'année	90	130	70	44	33	
- Dossiers étudiés car répondant aux exigences colombiennes.	12	21		5	9	
- dossiers abandonnés en cours d'année (après signature d'un CEMR)	1	2	3	5	2	
- dossiers agréés en cours d'année (CEMR signé)	7	16	6	6	3	
- dossiers en instance en fin d'année	6	18	15	14	9	Dont 2 en suspend pour cause de grossesse de la mère sans remise en cause du projet d'adoption dans l'immédiat
- fratries de 3 accueillies	1		1	0	0	
- fratries de 2 accueillies		1	2	1	0	
- enfants seuls de < 8 mais > 3 ans accueillis			1	0	0	
- enfants seuls de < 3 ans accueillis	3	1	2	1	5	
- enfants seuls de > 8 ans accueillis	2			0	1	
Nombre total d'enfants accueillis	8	3	10	3	6	
Nombre total de familles adoptantes	6	2	6	2	6	

4. La santé des enfants

- Réunions d'information : sensibilisation des postulants.
 Avant de signer le CEMR tous les postulants doivent compléter une liste de besoins spécifiques qu'ils accepteraient en fonction de leurs capacités. Pour cette raison, il leur est demandé de se rendre dans une Consultation d'Adoption ou auprès d'un médecin pour être aidés. Lors du premier entretien avec Diaphanie, ils sont informés du profil des enfants confiés à l'adoption internationale en Colombie. Pendant le temps d'attente, ils

sont conviés à des réunions de formations sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques organisés par la FFOAA.

- Collaboration médicale entre l'opérateur et les PO : La Colombie donne des informations très complètes sur la santé des enfants. Si nécessaire, des examens complémentaires peuvent être demandés. 2 médecins, parents adoptants, ont accepté de devenir médecins conseils pour Diaphanie et apportent leurs conseils et avis sur le profil des enfants. A noter que les enfants proposés à l'adoption internationale sont porteurs de besoins spécifiques plus lourds et qui ne correspondent pas toujours au projet des familles candidates

Bilan de l'année : 6 attributions officielles directes acceptées par les familles : 5 enfants par la Casa de la Madre y El Nino et 1 enfant par l'ICBF . Aucune proposition d'apparentement refusée

5. Relations avec le pays d'origine : La Colombie

- Relations avec les pays d'origine :
Pas de voyage organisé en 2024. Les relations sont bonnes et il n'y a pas eu de problème majeur nécessitant une intervention. Les échanges se font par mail et/ ou via le réseau WhatsApp
- L'accréditation en Colombie : . Diaphanie a été réaccréditée en Colombie pour 2 ans le 28 décembre 2023 . la prochaine demande de ré accréditation se fera en 2025
- Rencontres avec les correspondants locaux : contacts réguliers avec les correspondantes de l'OAA par mail ou par WhatsApp et téléphone.

6. Relations avec les instances.

Suite à la Loi n° 2022-219 du 21 février 2022, Diaphanie a obtenu son autorisation d'exercer ainsi que son habilitation à être intermédiaire pour adoption en Colombie jusqu'en février 2029.

- Conseils départementaux :
 - Les déclarations de fonctionnement ont été envoyées début janvier 2024 dans l'ensemble des départements métropolitains (hors Corse soit 94 départements) . A ce jour Diaphanie a reçu 91/ 94 récépissés de déclaration de fonctionnement. Le département Haute savoie (74) a refusé en raison d l'absence de correspondant Diaphanie dans ce département. Nous n'avons pas reçu de réponses des départements de la Charente (17), du Cher (18) et des Pyrénées orientales (66) .
 - Diaphanie informe les Conseils départementaux de l'arrivée d'un enfant dans une famille et leur envoie les différents documents (acte de naissance, jugement, certificat de conformité, passeport et visa). Diaphanie adresse aux CD les 2 premiers rapports de suivis.
 - Deux réunions de présentation et du déroulement d'une adoption par Diaphanie a eu lieu dans le département des Bouches du Rhône
- MAI : dans le cadre de l'étude de la fusion entre les 2 OAA, Diaphanie et La Famille Adoptive Française, plusieurs réunions ont lieu entre les présidents de chacune des OAA,

la MAI, le service Paris adoption et la DGCF, afin de valider un process de fusion,. Les relations sont cordiales.

- Autres opérateurs : Diaphanie est membre de la FFOAA et bénéficie à ce titre des formations proposées par la FFOAA.

7. Activités de formation et d'information

- Formation des personnels :
 - Formations proposées par la FFOAA :
 - 2 bénévoles ont participé à la formation « parler du passé pre adoptif »
 - 3 bénévoles ont participé à la formation « le suivi post adoptif »
 - Autres : la majorité des membres du CA et des correspondants familiaux a assisté aux journées des familles 2024 sur le « la gestion des émotions » . Les bénévoles se forment également sur les aspects juridiques de l'adoption internationale via la formation à distance mise en place par Diaphanie.
- Information des candidats : chaque famille acceptée par Diaphanie a un entretien d'information avant la signature du CEMR sur le mode de fonctionnement de Diaphanie, les différentes étapes sur l'adoption en Colombie et les caractéristiques des enfants colombiens confiés à l'adoption internationale.
- Information pour les suivis post adoptifs : l'obligation de suivis est mentionnée dans le CEMR et à plusieurs reprises au cours de l'accompagnement : lors de la réunion d'information pré-CEMR, lors de la préparation du dossier pour la Colombie, lors de l'attribution et enfin lors du retour en France avec l'enfant.
- Bulletin de liaison : une lettre d'information est envoyée une à deux fois/ an aux familles ayant adopté ainsi qu'aux familles en attente d'attribution.
- Formation des candidats : les candidats en attente ont l'obligation (écrite dans le CEMR) de participer au minimum à une formation par an. Ainsi, ils ont participé à des formations organisées par la FFOAA et/ou ont participé aux journées des familles de Diaphanie et/ou ont suivi des formations proposées par l'EFA ou l'AFA. 8 familles ont suivi entre 1 et 4 formations proposées par la FFOAA en 2024,

8. Recherche des origines

- Pas de service dédié à la recherche des origines chez Diaphanie. Les rares demandes sont traitées au cas par cas. En 2024, il y a eu 3 demandes de recherche d'origines (2 par des personnes adoptées en Roumanie et 1 au Brésil)

9. Bilan des objectifs et stratégies, orientations pour l'année à venir

- Pour les candidats : l'objectif début 2024 était d'avoir 6 CEMR signés : Objectif non atteint avec seulement 3CEMR signés. Ceci dû à moins de candidatures reçues et parmi elles, moins répondant aux directives colombiennes. En 2025 : l'objectif est de 6 PEMR signés .
- Pour les personnels de l'opérateur : participer à minima à 1 formation/ an.
- Post adoption : objectif début 2024 : envoyer les suivis en temps et en heure : Objectif presque totalement atteint : un seul suivi a fait l'objet d'une relance. L'objectif est maintenu pour 2025
- Orientation :

- Renforcer la formation des bénévoles.
- Contacter des CD (Paris, Hauts de Seine/ Yvelines) pour leur proposer des interventions auprès des futurs adoptants pour présenter l'OAA et avoir plus de candidatures (à l'image de ce qui est fait dans les Bouches du Rhône)

10. Vie de l'opérateur

- Fonctionnement des instances : le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2024. L'assemblée générale a eu lieu le 8 juin 2024 .
- Membres actifs et adhérents (nombre) : 39 familles sont adhérentes de Diaphanie en 2024, et 30 personnes ont un rôle dans l'association (inclus les psychologues bénévoles chargés de suivis).
- Composition de l'équipe :
 - Lors de l'assemblée générale, 1 mandat d'administrateur (trésorier) arrivait à échéance et l'administrateur ne s'est pas représenté. Monsieur Stephane Barbaroux est élu et prend le poste de Trésorier de l'association.. Le conseil d'administration se compose donc de 12 membres.
 - Une assistante sociale benevole rejoint l'équipe ainsi que des nouveaux chargés de suivis (psychologue ou psychothérapeute)
- Autorisations départementales : Diaphanie est autorisé à fonctionner sur la France métropolitaine, hormis la Corse. Les déclarations de fonctionnement ont été envoyées dans les départements métropolitains (hors Corse) début 2024. 90 départements ont renvoyé leur récépissé. 1 a refusé et 3 n'ont pas répondu
- Habilitations : Diaphanie est accrédité en Colombie jusqu'à fin 2025
- Projet de fusion FAF -Diaphanie : Face à la complexité du processus de fusion, les conseils d'administration des 2 OAA ont décidé fin septembre de mettre fin à ce projet de fusion.
- Changement de siège social : lors du CA du 28 septembre 2024, les administrateurs ont voté le changement de siège social. L'OAA Diaphanie sera domicilié au 36-38 rue des Plantes dans les bureaux de Maître Ronald Vardaguer. Les réunions se tiendront à la Maison des Associations du 14ème arrondissement de Paris.
- Un groupe de travail va être mis en place afin de reprendre contact avec les familles qui ont adoptés avec Diaphanie et avec lesquelles le contact a été perdu
- Accréditations au recueil d'enfants Colombiens,: pas de démarches en cours pour le renouvellement de l'accréditation en Diaphanie en Colombie
 - Arrivées d'enfants : 6
 - Propositions d'enfants (seuls ou en fratrie) : 6
 - Adoptions en cours fin 2024 : 0
 - Dossiers en attente d'attribution : 5
 - Dossiers en cours de constitution : 0
 - Dossiers en cours d'instruction en Colombie : 2
- Bilan financier : le résultat de l'année 2024 est négatif pour un montant de 4312 euros. Les produits d'exploitation représentent un total de 18 656 euros (essentiellement CEMR) et les charges d'exploitation représentent un montant de 22968 euros.

Ce résultat négatif s'explique par :

- Moins de nouveaux dossiers donc moins de CEMR signés et acceptés.
- Le règlement des CEMR liés à 2 apparentements ont été fait fin 2023, alors que les enfants sont arrivés en 2024
- Les honoraires de la représentante en Colombie et de son adjointe sont plus élevés qu'en 2023 car il y a eu plus d'attributions en 2024 (6 versus 3) (elles sont rémunérées tout au long de l'année et lors d'un apparentement du fait de la charge de travail que cela implique)
Pour autant la situation financière reste saine au vu des disponibilités bancaires de Diaphanie soit 34 366 euros
- Projets d'aide au développement /solidarité internationale : aucun don n'a été fait en 2024

Sophie Boullier
Présidente